



Saint-Gervasy

Journal municipal août 2021



Feux d'artifice



Feux d'artifice



Classe de maternelle



La chapelle déboisée

Le magazine
n°70

2	Le mot du maire
3	Budget
5	Travaux
8	Vie sociale
12	À noter
16	Pratique



Journal municipal
de la commune
de Saint-Gervasy (30)
Directeur de la publication :
Joël Vincent
Conception :
AB OVO - 04 66 62 93 63



FB : commune de Saint-Gervasy



Accédez au site web de
la mairie de Saint-Gervasy ici.

Votre magazine municipal est
imprimé sur un papier respectant
les normes européennes de
protection de l'environnement.

Le mot du maire

Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,

Quelle déception que de n'avoir pu organiser notre fête du village autour du 14 juillet !

Nous pensons clore l'épisode COVID à cette occasion... c'est raté ! Mais... ce n'est que partie remise ! En tous cas nous prenons conscience de l'importance de ce moment de convivialité. Au-delà de sa fonction festive, c'est sa capacité à rassembler des familles, des amis, des voisins, des nouveaux habitants, qui est irremplaçable. Autour des manèges, devant la buvette, face aux taureaux, les boules à la main, dans la lumière et les décibels des orchestres, les soucis s'estompent, les retrouvailles comme les nouvelles rencontres se multiplient et prennent tout leur sens et leur saveur.

D'ici la fin de l'année, l'occasion nous sera peut-être donnée de trouver un moment pour organiser, en toute sécurité, autre chose à partager pour pallier cette frustration.

Voilà ! Même si nous avons consacré beaucoup d'énergie à lire et mettre en œuvre les différents protocoles, notamment pour les écoles, la cantine, mais aussi les salles communales utilisées par les associations, nous n'avons pas abandonné nos projets !

Les choses avancent, au ralenti certes, mais avancent tout de même :

- le projet « cœur de village » devrait se réaliser à la rentrée, en commençant par la place du marché. L'étude pour une « maison médicale » évolue bien.
- Des réalisations « photovoltaïques » pour économie d'énergie attendent des subventions opportunes.
- L'organisation d'un marché « gourmand » mobilise beaucoup d'énergie de la part des membres de la commission concernée particulièrement motivés dont Marie-Lou, nouvelle arrivante au Conseil municipal suite au départ de Lucie GUILMIN. Nous comptons sur vous, le moment venu, pour en faire un succès !

Je vous souhaite une très belle fin d'été, assure les personnes fragiles de notre entière disponibilité pour les aider et j'attends comme vous, la fin de cet épisode difficile avec impatience.

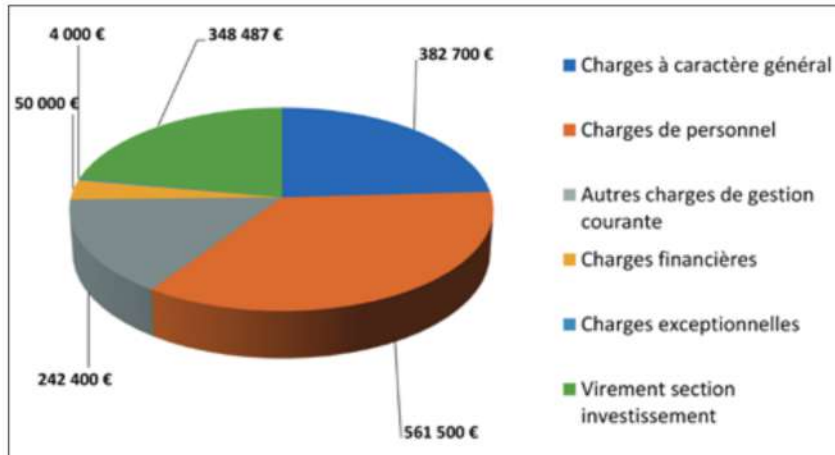
Joël VINCENT



Marie-Lou PEREZ
Nouvelle Conseillère municipale

BUDGET 2021

Dépenses de fonctionnement

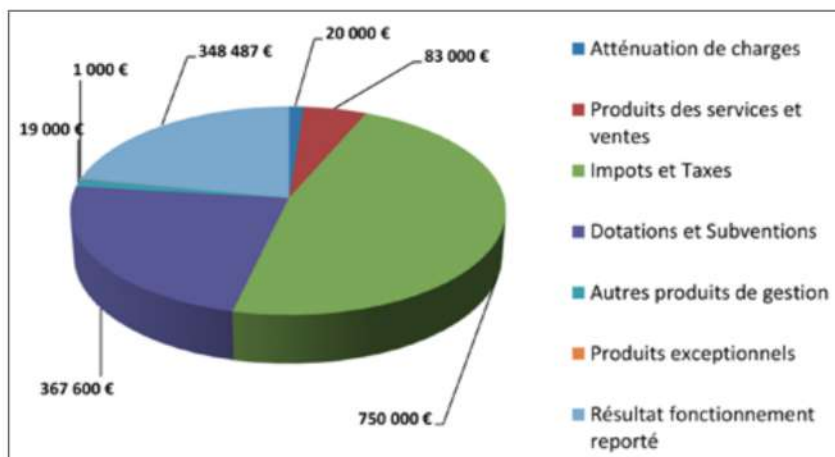


Le Conseil municipal a voté un budget de fonctionnement équilibré à 1 589 087 €.

L'objectif de 2021, sur la continuité de 2020, est de poursuivre la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement pour permettre d'autofinancer nos investissements.

L'endettement des communes et des collectivités est fortement surveillé et nous devons avoir recours à l'emprunt dans la limite de notre capacité d'autofinancement.

Recettes de fonctionnement



Les excédents de fonctionnement, cumulés sur 2019 et 2020, et l'attribution de subventions provenant de l'Agglo, du Département, de la Région et de l'État nous permettent de bâtir un programme d'investissements ambitieux.



Programme d'investissements 2021

Dépenses investissement en € TTC		Recettes investissement en € TTC	
Coeur de village	300 000,00	Subventions	144 000,00
Bâtiments communaux	25 000,00	FCTVA	70 000,00
Matériel	10 000,00	TA	15 000,00
Environnement	10 000,00	Emprunt	70 000,00
Éclairage public	25 000,00	Excédent fonctionnement capitalisé	121 774,56
Vidéo protection	10 000,00	Excédent fonctionnement 2020	348 353,64
Photovoltaïque	90 000,00		
Terrain et aménagement Parking	30 000,00		
Numérique + Divers	10 353,00		
Remboursement emprunts	137 000,00		
Déficit investissement reporté	121 774,56		
TOTAL DÉPENSES	769 127,56	TOTAL RECETTES	769 128,20

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (COMPTES EFFECTIFS ET DÉFINITIFS POUR 2020)

Les comptes définitifs de la commune pour l'année 2020 ont été présentés. Les dépenses cumulées de l'exercice, fonctionnement et investissement, se montent à 1 862 813 €, tandis que les recettes atteignent 2 211 289 €.

L'excédent fin 2020 est donc de 348 487 €.

Le Compte Administratif 2020 est adopté.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses en €		Recettes en €	
Charges à caractère général	343 055,07	Atténuation des charges	46 076,70
Charges de personnel	505 548,05	Produits des services et ventes	60 410,24
Autres charges de gestion	146 939,74	Impôts et taxes	743 754,77
Charges financières	47 395,37	Dotations et Subventions	392 176,46
Charges exceptionnelles	16 502,79	Autres produits de gestion	17 848,77
		Produits exceptionnels	21 032,49
		Résultat fonctionnement reporté	248 403,00
Total dépenses de fonctionnement	1 059 441,22	Total recettes de fonctionnement	1 529 702,63
		Excédent ou déficit	470 261,41

DÉPENSES 2020 en €		RECETTES 2020 en €	
Dépenses de fonctionnement	1 059 441	Recettes de fonctionnement	1 281 300
Dépenses d'investissement	647 252	Recettes d'investissement	681 597
Report déficit investissement 2019	156 120	Report excédent fonctionnement 2019	248 403
Résultat cumulé	1 862 813	Résultat cumulé	2 211 300
		Excédent fin 2020	348 487

Le résultat définitif global pour 2020 présente un excédent de 348 487 €. Ce montant est à atténuer par des dépenses de fonctionnement à hauteur de 40 000 € qui n'ont pas été appelées en 2020 et que nous devons payer deux fois en 2021.

De plus, certaines dépenses d'investissement ont pris du retard du fait du blocage de l'activité pendant le confinement. Nous attendons également des réponses à des demandes de subventions pour engager certains travaux. L'excédent 2020 va nous servir à financer des projets d'investissements majeurs sur fin 2021 et 2022 tout en maîtrisant l'endettement de la commune.

Taux d'imposition 2021

À compter de 2021, entre en vigueur un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales issu de la refonte de la fiscalité locale prévue par la loi de finances 2020 :

- la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes,
- la compensation de la perte de cette recette est réalisée par le transfert de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par le Département sur le territoire de la commune.

Considérant ces nouvelles dispositions, il résulte que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) voté par le Conseil municipal doit être la somme du taux de la commune auquel s'ajoute le taux du département.

Le Conseil municipal a ainsi voté un taux de 47,65% dans le foncier bâti intégrant une hausse de 1 point par rapport à 2020. Le Département ne percevra plus de TFPB. Le taux d'imposition sur le foncier non bâti de 73,92% est maintenu pour 2021.

Des PROJETS ONT ÉTÉ RÉALISÉS

Mise aux normes électriques

Durant cette année, quelques travaux d'entretien ont été réalisés dans les bâtiments communaux afin d'améliorer leur confort ou de les mettre aux normes.

À la crèche, l'installation électrique a été mise en conformité et un kit vidéo a été installé pour sécuriser les entrées et les sorties. À l'école, l'appartement a subi une réfection électrique. Un point d'eau chaude a été mis en place dans le couloir desservant quatre classes. Un mécanisme d'ouverture sécurisée à distance a été installé dans la salle servant de garderie hors temps scolaire. Concernant la cantine, une armoire réfrigérée a été achetée pour remplacer l'existante qui ne fonctionnait plus et un contrat d'entretien a été mis en place pour l'adoucisseur d'eau.



Interphone-vidéo de la crèche



Une nouvelle tondeuse

Les agents municipaux ont pris possession d'une nouvelle tondeuse. Celle-ci a la particularité de pouvoir déverser le gazon tondu directement dans la benne du camion.

La possibilité de valoriser les déchets verts en faisant du compost est à l'étude.



Panneau d'affichage

Récemment, deux panneaux d'affichage ont été mis en place dans le village, l'un, le long du Canabou, face à la rue des Albizias, l'autre rue de Loubanes.

Ils sont libres d'utilisation mais destinés essentiellement aux associations pour y afficher ponctuellement la publicité relative à leurs activités sans but lucratif.



Panneau d'affichage de Zolana

Des PROJETS se PRÉPARENT

Coeur de village

Le projet d'aménagement que nous avons appelé « cœur de village » est prêt, la consultation des entreprises a été réalisée. C'est par la place du Marché, constituant la première tranche, que les travaux commenceront.

Ce projet, qui vous a déjà été décrit, consiste à mettre en synergie le centre nouveau, place du Marché, où s'est développé le commerce et le centre ancien où on trouve la mairie, l'agence postale, l'église et la bibliothèque.

Sur la place du Marché, les stationnements et les circulations seront matérialisés par des revêtements de qualité, signalant une circulation partagée et accessible aux PMR. Devant les commerces, des parvis seront aménagés pour tenir éloignés les véhicules et pour retenir les usagers dans un cadre particulièrement agréable. La facilité de stationnement et la sérénité du lieu devraient stimuler la fréquentation des commerces et des services à la disposition de la population.

Sur la place de la Victoire, deuxième tranche, une placette sera créée devant l'église et la bibliothèque, sur laquelle sera réinstallé le monument aux morts. Réservée aux seuls piétons, elle créera de la vie en centre-village, incitant la population à se poser dans un lieu serein. Le stationnement des véhicules sur le reste de la place sera organisé.

L'aménagement des rues de l'Horloge et des Aires assurera une liaison agréable et sécurisée entre les deux places.

Le coût du projet s'élève à 481 577,50 € HT selon l'estimation du bureau d'étude. Nîmes Métropole nous a octroyé deux fonds de concours d'un montant total de 142 985,75 €. La Région, nous a accordé une subvention de 96 315,50 €. D'autres aides ont été demandées notamment au Département.



Maison médicale



L'étude de faisabilité, réalisée par le cabinet IMOKA, est maintenant terminée. Elle a été présentée au Conseil municipal et accueillie avec satisfaction. En effet, elle rend concret un souhait exprimé par chacun : les besoins des praticiens intéressés y sont précisés. Les différents sites pressentis pour la construction, étudiés. Une estimation financière, réalisée.

Les praticiens vont à nouveau être consultés. Ils pourront alors se déterminer en pleine connaissance de cause. Le Conseil, très optimiste, souhaite qu'ils soient nombreux à s'entendre sur un site et un projet commun ; il prendra alors sa décision.

La réalisation pourra enfin avoir lieu dans des délais raisonnables, mettant à la disposition de chacun un lieu de travail confortable et permettant à notre population de trouver, à proximité, les soins dont elle a besoin pour sa santé.

Des PROJETS TRAINENT EN LONGUEUR

Travaux ONF - colline de Périchard

L'ONF a entrepris des travaux d'éclaircissement du reboisement qui avait été réalisé après un incendie, il y a une trentaine d'années.

La plupart des plans ont poussé. Ils sont donc trop nombreux et beaucoup trop serrés. Ils ont poussé vers le haut pour prendre la lumière, leur tronc ne mesure que quelques centimètres de diamètre. Ces pins sont donc très fragiles.

Une première tranche de travaux a été réalisée de façon à ménager des accès ; un travail plus précis sera mené dès cet hiver pour terminer cette opération.

Dans deux ou trois ans, les arbres conservés auront pris du volume pour constituer une belle forêt résistante, accessible et moins sensible au feu.



Déboisement de la colline

Travaux ENEDIS

Les travaux consistant à mettre en réseau les transformateurs électriques de la commune sont terminés techniquement, mais restent à finaliser esthétiquement : trous à reboucher, câbles à déposer...

On nous explique que les autorisations pour retirer les câbles au-dessus de l'autoroute sont longues à obtenir.

On nous promet une réception des travaux pour l'automne !

Lotissement quartier Graneinol

Le permis d'aménager, déposé depuis longtemps maintenant par la société HECTARE pour un lotissement d'une douzaine de lots, est toujours à l'instruction. Des études hydrauliques menées pour mesurer le risque inondation prennent du temps.

AUTRES PROJETS

Voirie et éclairage public

La commune travaille sur la voirie, notamment pour la réfection de l'« avenue de Saint-André » suite aux travaux ENEDIS : il s'agit de poser un revêtement sur l'ensemble de la chaussée et de reprendre les trottoirs abimés.

Par ailleurs, des devis ont été demandés pour la réparation d'autres chaussées et chemins abimés. Elle travaille aussi sur l'éclairage public rue du « Vieux Canabou » et différents points noirs de la commune.



Antenne Orange

La société Orange a demandé à la commune de lui louer une petite partie de 81 m² de la parcelle AO9 quartier Trial pour y implanter une antenne relais 4G et ses équipements techniques, afin d'améliorer la qualité des communications de téléphones portables.

La parcelle pressentie se trouve à proximité de la voie ferrée et de la route de Redessan. Un bail a été signé pour une location de 12 années.

À l'échéance du bail, s'il n'est pas reconduit, la société Orange reprendra ses installations.

Nouveaux commerces

Cette année un nouveau commerce de proximité a vu le jour sur notre commune. En effet, « le Potager d'Aubrespin » a ouvert au public un point de vente géré par M. Thomas PRUNET. Il n'y vend que les fruits et légumes de saison qu'il produit sur place et dans le respect d'une agriculture maîtrisée et 100% bio. Il accueille ses clients au lieu dit Aubrespin, sur la route de Redessan, tous les mercredis et samedis de 9h à 12h. Le maraîcher travaille déjà avec de nombreux restaurateurs et va prochainement entrer en contact avec le prestataire de la cantine de Saint-Gervasy pour en faire profiter nos écoliers. Souhaitons-lui beaucoup de réussite dans ses différentes entreprises.



Thomas PRUNET



Puis M. et Mme MORBIN ont racheté le tabac-presse de la place du Marché et le gèrent depuis fin mai maintenant. Ils ont choisi d'ouvrir le commerce tous les jours en continu du lundi au samedi, ainsi que le dimanche matin. Ces anciens hôteliers se sentent bien à Saint-Gervasy et sont ravis de leur installation et de l'accueil que leur ont réservé les habitants. Nous leur souhaitons également un plein succès.



M. et Mme MORBIN

Portrait à l'honneur : CHRISTINE ROSE



Christine ROSE et son recueil de poésie

Christine ROSE, qui habite Saint-Gervasy depuis ses 13 ans, trouve son bonheur à travers l'écriture d'ouvrages pour enfants. L'année dernière, elle a publié aux éditions Baudelaire « Souris à la poésie » et cette année, elle écrit un recueil de comptines pour enfants pour lequel elle recherche un éditeur. Celui-ci contiendra 30 comptines sur des thèmes et des rythmes variés. Elles seront couchées sur papier, mais aussi sur un support audio. Ce projet est le fruit d'une collaboration locale car les compositions sont signées Loick PHILIPPON, également habitant de longue date de Saint-Gervasy. Passionnée par l'écriture, mais aussi par son métier d'Atsem, cette mère de 3 garçons prône la bienveillance qu'on peut porter aux enfants. Elle mène différentes actions. Elle cache dans le village des galets décorés que d'autres enfants sont ravis de trouver. Elle a créé la chaîne Youtube « Atsem, mais pas que », dans laquelle sont proposées des activités simples à faire avec les enfants. Elle organise également des lectures dans des lieux publics. Aujourd'hui, elle compte encore une multitude d'idées d'animations pour le village qui pourraient bientôt voir le jour. Nous souhaitons à Christine beaucoup de bonheur et une pleine réussite pour son nouvel ouvrage.

FÊTES DES ÉCOLES

Cette année scolaire a été particulière. Le protocole sanitaire changeant régulièrement a nécessité de multiples ajustements au niveau du temps méridien et du fonctionnement de la cantine. Nous remercions les familles qui ont fait l'effort de s'adapter.

À la rentrée prochaine, les consignes sanitaires seront maintenues et les difficultés perdureront. La pandémie n'a pas empêché le déroulement de quelques manifestations traditionnelles en cette fin d'année. L'équipe pédagogique de la maternelle a organisé une fête de l'école sur 3 soirs, classe par classe, spectateurs assis dans la cour, pour coller aux consignes sanitaires. Ce moment fut très apprécié des enfants et des parents.

L'APE a profité de l'occasion pour remettre un livre aux grandes sections pour leur souhaiter un bon CP. Les CM2 qui partent au collège ont eu droit à une clé USB et un livre, remis lors d'une petite cérémonie à l'école élémentaire en présence des enseignants, des parents et des représentants de l'association des parents d'élèves. Ces derniers ont annoncé leur démission pour la rentrée prochaine.

La mairie regrette ce départ, les remercie pour le travail fourni et souhaite qu'une nouvelle équipe aussi dynamique reprenne le flambeau. L'école élémentaire fait malheureusement l'objet d'une fermeture de classe cette année. La décision, prise en commission dirigée par le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale, repose sur le nombre total d'élèves dans l'école.

En septembre, il n'y aura donc plus que 5 classes. M. BONHOURE, victime de cette classe en moins, rejoindra une école de Marguerittes. Mme COMBES reviendra de son congé formation et réintègrera sa classe, assurée cette année par Mme DUSSAUD.

Quant à la directrice, Mme COMTE, elle a obtenu un poste plus proche de son domicile et laisse donc la place à Véronique JULLIAN, jusque-là directrice à l'école de Collias, à qui nous souhaitons la bienvenue. Les trois autres enseignantes restent inchangées.

(La décision de fermeture sera toutefois confirmée ou infirmée le jour de la rentrée, suivant les effectifs du jour.)



Classe de maternelle



Les CM2

14 JUILLET

Cette année encore, la fête du 14 juillet n'a pu être organisée. Le Conseil municipal en a débattu longuement et c'est avec regret qu'il a pris sa décision. Les consignes sanitaires étaient strictes, tant pour les buvettes que pour les rassemblements sur la voie publique. La commune étant l'organisatrice, elle devait bien sûr respecter ces protocoles et les faire respecter.

Par ailleurs, c'est elle aussi qui finance. Nous pouvions craindre, comme cela s'est produit ailleurs, que la population intergénérationnelle qui fait le succès de ce moment ait peur pour sa santé et reste chez elle. Nous avons toutefois maintenu, en toute légalité le feu d'artifice, qui a connu un réel succès, et restons confiants pour organiser autre chose avant la fin de l'année.





Page Facebook

La communication est importante dans un petit village et la nouvelle municipalité essaie de trouver les moyens de diffuser davantage les informations aux habitants. Ce bulletin municipal sous forme de livret biannuel, les articles publiés toute l'année dans le Midi Libre, le panneau lumineux, le site de la mairie sont des moyens entretenus et alimentés constamment. Mais pour trouver le moyen de toucher plus instantanément un public plus important et varié, un compte Facebook a été créé et une page Facebook, intitulée « Commune de Saint-Gervasy », est en train de voir le jour. Les paramétrages sont encore à peaufiner, mais elle devrait bientôt être efficace. Cette page a pour objectif de délivrer rapidement des informations pratiques sur le village qui peuvent être utiles à tous et les rendez-vous importants comme les animations organisées sur la commune. Les commentaires désobligeants, les petites annonces et les publicités n'y auront pas leur place, d'autres pages étant là pour cela. N'hésitez pas à « aimer »

cette page de façon à recevoir les notifications pour chaque publication. Nous savons pouvoir compter sur votre compréhension et votre indulgence.

8 mai

Le 8 mai, une gerbe a été déposée au monument aux morts en hommage aux soldats de la commune, victimes des guerres.



Dépôt de gerbe au monument aux morts

CHATS ERRANTS

La gestion des chats errants est délicate. Un couple de chats non stérilisés peut engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en 4 ans ! Une solution a fait ses preuves : la stérilisation. D'une part, celle-ci stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rongeurs. D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et de miaulements des femelles en période de fécondité. Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire. Ainsi, en collaboration avec 30 millions d'amis, la SPA de Nîmes et la clinique Midivet de Marguerittes, la ville de Saint-Gervasy a signé une convention et organise une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur la commune. Si vous avez des chats errants et non identifiés dans votre quartier ou dans votre jardin, merci de contacter l'accueil de la mairie pour le signaler.

FONDATION
30
MILLIONS
D'AMIS

Avec la Fondation 30 Millions d'Amis, votre mairie s'engage pour la stérilisation des chats errants.

Le sachiez-vous ? Un couple de chats non stérilisés peut engendrer plus de 20 000 descendants en quatre ans !

VOTRE MATÉRIEL MÉDICAL
à SAINT-GERVASY
1, place du Marché - 04 66 75 26 75



Solidaire de votre autonomie

www.pharmasudmedical.fr

LOCATION & VENTE

Lit, fauteuil roulant, fauteuil électrique,
déambulateur, chaise garde robe...

LIVRAISON GRATUITE

Protections pour incontinence

LIVRAISON GRATUITE

(à partir d'un carton)

AUDIT GRATUIT

Sécheresse et restriction d'eau : INTERDICTION DE FEU

Un arrêté préfectoral a été pris le 16 juillet, plaçant la zone Vistrenque-Costieres-Vistre, à laquelle appartient Saint-Gervasy, en « alerte NIVEAU 2 ».

Il est donc interdit :

- d'arroser les jardins d'agrément, les espaces verts publics ou privés (hors micro-asperersion ou gouttes à gouttes). Seuls l'irrigation agricole ou l'arrosage des jardins potagers sont autorisés avant 8h ou après 20h,
- de laver les véhicules (hors installations professionnelles) et les voiries,
- d'arroser les terrains de sport,
- de remplir complètement une piscine (sauf première mise en eau pour une nouvelle piscine).

Plus de détails sur le site de la préfecture : www.gard.gouv.fr

DÉBROUSSAILLEMENT

Attention, le débroussaillage est obligatoire pour se protéger ou éviter la propagation d'un éventuel incendie.

Les propriétaires des maisons isolées doivent débroussailler 50 m autour de leur habitation, y compris sur les parcelles voisines si nécessaire et avec l'accord du propriétaire.

Concernant les maisons en zone urbaine, les parcelles, qu'elles soient construites ou pas, doivent être tenues propres.

Pour rappel, l'emploi du feu à moins de 200 m des massifs forestiers ou des garrigues est interdit du 15 juin au 15 septembre.

Une carte quotidienne de vigilance incendie est accessible sur le site de la préfecture :

www.risque-prevention-incendie.fr/gard/.

Cet été le risque d'incendie est maximum donc tout feu et toute activité pouvant générer du feu sont interdits.

Risques d'amendes.



Hommage à HENRIETTE FAUCHER

Henriette nous a quittés au printemps, le 17 avril 2021, après une longue maladie. Elle aurait eu 92 ans cet été ; elle était mère de deux fils et plusieurs fois grand-mère. Elle était dynamique, aimait les gens et avait une belle personnalité.

C'est tout naturellement qu'elle a été amenée à faire partie du Conseil municipal de 1995 à 2001. Elle a participé avec beaucoup d'intérêt aux différents travaux et s'est consacrée plus particulièrement aux personnes âgées. Elle a pu ainsi faire partager à nos aînés sa joie de vivre et ses goûts pour la culture et les voyages.

Nous garderons un excellent souvenir d'Henriette, personne réfléchie et altruiste au caractère affirmé.

Sincères condoléances à sa famille.

Joël VINCENT

Animations à venir

Marché gourmand

La nouvelle municipalité a souhaité organiser un marché gourmand. En effet, l'idée est de réunir les habitants, de créer une animation chaleureuse et conviviale autour de nos commerces et de mettre en lumière les producteurs locaux et artisanaux était important.

La date du 4 septembre a été choisie. Ce sera l'occasion d'attaquer la rentrée de manière agréable. Cet événement devrait avoir une saveur très particulière du fait que les occasions de se retrouver pour partager un moment ensemble, entre habitants, se sont faits rares ces derniers temps. C'est pourquoi ce jour-là, de 9h à 15h, des producteurs locaux (fruits et légumes, huile d'olive, vin, fromage, œufs, pain, bière, charcuterie...) seront présents pour présenter et vendre leurs produits. Il y aura aussi quelques food-truck pour nous proposer des plats à déguster sur place ou à emporter (snacking, poulets, pizza, crêpes).

Une animation musicale ravira les personnes souhaitant manger sur les tables mises à leur disposition.

Autre point fort de ce moment, un atelier cuisine, encadré par l'association Cannelle, proposera, aux enfants de 5 à 11 ans, 2 ateliers de 2h pouvant accueillir chacun 10 enfants. Les inscriptions se feront en mairie en amont et une participation de 2€ par enfant sera demandée. Les apprentis cuisineront les produits présentés sur le marché et dégusteront ensemble leur réalisation.

Nous comptons sur vous pour nous retrouver le 4 septembre et faire de cet événement une réussite, ce qui permettrait de renouveler l'expérience sur plusieurs dates l'année suivante.



Forum des associations

Cette année, le forum des associations et des artistes locaux aura lieu le samedi 4 septembre de 9h à 13h au foyer socio culturel. Un maximum d'associations y seront représentées et les visiteurs pourront obtenir tous les renseignements souhaités. Elles concernent des activités sportives, artistiques ou diverses et s'adressent aux enfants comme aux adultes. Il y a de quoi satisfaire tous les goûts et toutes les envies. À la rentrée, ce moment sera l'occasion de démarrer une nouvelle saison, espérons-le, moins fractionnée et plus sereine que les deux précédentes. Les dirigeants espèrent retrouver des membres toujours aussi motivés.

Bonheur à la clé
IMMOBILIER

AGENCE IMMOBILIÈRE
11 Place du Marché,
30320 Saint-Gervasy

Kevin LOPES et Cindy MONTESINOS
ACHAT - VENTE - VIAGER
VENTE A TERME - LOCATION

04 66 75 03 19
agence@bonheuralacle.fr

Festival de jazz

Le NIMES MÉTROPOLÉ JAZZ FESTIVAL fera escale le 7 octobre à Saint-Gervasy avec un concert de Lionel et Stéphane BELMONDO quintet. Stéphane est un trompettiste des plus estimés en Europe. Il est l'un des plus grands lyriques de son instrument. Lionel, le saxophoniste, est un artisan du rapprochement entre les musiques ; il porte la flamme du jazz au cœur de l'univers post-impressionniste classique. Depuis plus de 25 ans, ces deux musiciens ont mené un nombre impressionnant d'aventures musicales. Ils seront, lors de cette représentation, accompagnés de leur groupe qui les a toujours suivis dans leurs explorations artistiques. Les places pour ce moment unique sont en vente en ligne.



Vendredis de l'Agglo

Nîmes Métropole a programmé, dans le cadre des « Vendredis de l'Agglo », un spectacle gratuit à Saint-Gervasy. Il se déroulera le vendredi 18 février à 20h45 au foyer socio culturel.

« Manoeche en... fin chef ! » met en scène Emmanuel VAN CAPPEL qui sera accompagné par l'orchestre de Petite Camargue. Manoeche, le personnage principal, est invité par l'orchestre dans lequel il a débuté la musique 40 ans auparavant, pour y jouer le rôle de chef d'orchestre. Il se retrouve pour la première fois à la baguette et un accord envoûtant devait naître. Mais avec l'émotion, les sens se mêlangent et qui finit par diriger ? L'orchestre ? Le public ? Ou Manoeche ?



Le 18 février 2022
à 20h45

Fête de Noël

Une après-midi de Noël aura lieu le samedi 18 décembre. Aladdin et ses mascottes arriveront sur la place de la victoire à 14h30. Des ateliers maquillages et sculpture de ballons seront ensuite proposés aux enfants. Le spectacle Guignol et Aladdin démarrera à 16h et l'arrivée du père Noël clôturera ce moment.

Un marché de Noël devrait venir compléter ces festivités, le samedi 11 décembre.



à votre service depuis 1959

BIANUCCI

Matériaux Carrelages Sanitaires Menuiseries

www.bianucci-matériaux.com

EXPO CARRELAGES
NIMES 30000
Rue Francis Cantier
TEL : 04 66 02 12 12

MATERIAUX
RODILHAN 30230
421 chemin des canaux
TEL : 04 66 26 35 97

ST GERVASY 30320
Route Nationale 88
TEL : 04 66 75 35 47

CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022

Zone C Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles	
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 2 septembre 2021
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 23 octobre 2021 Reprise des cours : lundi 8 novembre 2021
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 18 décembre 2021 Reprise des cours : lundi 3 janvier 2022
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 19 février 2022 Reprise des cours : lundi 7 mars 2022
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 23 avril 2022 Reprise des cours : lundi 9 mai 2022
Pont de l'Ascension	Fin des cours : mercredi 25 mai 2022 Reprise des cours : lundi 30 mai 2022
Vacances d'été	Fin des cours : mercredi 6 juillet 2022

CANTINE SCOLAIRE

Nous vous rappelons que vous devez rendre le coupon du nouveau règlement cantine signé pour pouvoir effectuer vos réservations cantine.

Pour toute nouvelle inscription, un dossier devra être déposé au secrétariat de la mairie le plus rapidement possible. (Dossier disponible sur le site internet de la mairie).

Nous vous rappelons également qu'un système d'inscription en ligne a été mis à votre disposition en vous connectant avec le lien suivant :

<https://www.logicielcantine.fr/saintgervasy>.

Vous pouvez également faire vos inscriptions cantine en mairie du 15 au 25 du mois précédent, du lundi au vendredi uniquement le matin de 8h à 12h.



DOMAINE DE LA PATIENCE
DOMAINEDE LAPATIENCE
domainedelapatience@orange.fr
04 66 75 95 94
09 61 29 30 20

VENTE AU CAVEAU

Le domaine vous accueille du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h afin de venir découvrir nos vins.

AGENDA

Septembre

Samedi 4 : marché gourmand et forum des associations

Dimanche 12 : fête de la Croix Glorieuse (Paroisse)

Octobre

Samedi 2 et dimanche 3 : vide grenier de Art'tistic

Jeudi 7 : spectacle du festival de jazz

Dimanche 17 : marché aux fleurs organisé par les Branches du Bonheur

Dimanche 31 : soirée d'Halloween

Novembre

Samedi 13 : loto de l'Aïkido

Samedi 20 et dimanche 21 : spectacle Anny Body

Samedi 28 : loto de l'APE

Décembre

Vendredi 3 : Téléthon 2021

Samedi 11 : marché de Noël

Jeudi 16 : repas des aînés

Samedi 18 : spectacle de Noël

Vendredi 31 : réveillon organisé par Saint-Gervasy Demain

Janvier

Dimanche 2 : course des 3 Collines organisée par Cap Bombonera

Samedi 8 : cérémonie des vœux du maire

Dimanche 9 : loto de la Paroisse

Liste non exhaustive et pouvant être modifiée.
Sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires.

Prothésiste Ongulaire et
Formatrice

19 Place du Marché, 30320 Saint-Gervasy
Sur RDV au: 07.87.73.98.15

Triss'Nails



Christian PECHDO
Juriste en droit social



Besoin d'une information juridique sur...
Vos conditions de travail ? La législation sociale ?

06 16 48 55 74

cp-infosdroitsocial@orange.fr

Mairie de Saint-Gervasy : Hôtel de Ville - 1, avenue Georges Taillefer, 30320. Tél. 04 30 06 53 00

Site internet : www.mairie-saint-gervasy.com - Mail : accueil@saint-gervasy.fr

Ouverture de la mairie au public

Du lundi au vendredi : 8h-12h/13h30-16h30. Juillet/août : 8h-15h sans interruption.

Collecte et traitement des déchets :

Déchets ménagers : le lundi sortir uniquement le bac des ordures ménagères et le jeudi soir sortir les 2 bacs (tri sélectif et ordures ménagères). Pensez à rentrer vos conteneurs après la collecte.

Attention : déposer vos bouteilles aux conteneurs de quartiers. Les demandes de dotation de conteneur(s) se font auprès de Nîmes Métropole.

Collecte des encombrants : Service réservé aux particuliers, uniquement pour des encombrants types meubles, gros électroménagers etc... **Deux grosses pièces** par foyer et par collecte, la demande doit être transmise au minimum **72h avant** la date de collecte au service de Nîmes Métropole.

Contact au 04 66 02 54 54.

Déchèterie :

Ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (fermeture dimanche et jours fériés). Contact au 04 66 75 50 01.

Police municipale :

En cas d'urgence, vous pouvez joindre le policier municipal ou laisser un message sur son répondeur au 06 28 13 58 57.

Eau - Assainissement :

Eau de Nîmes Métropole gère dès à présent l'eau et l'assainissement, n'hésitez pas à les contacter soit pour signaler une fuite, demander une intervention ou pour toutes questions. Contact au 09 69 36 61 02.

Urbanisme :

Toute construction nouvelle ou changement de destination d'une habitation doit faire l'objet d'un permis de construire ou d'une « déclaration préalable » suivant le cas. Le non-respect de cette formalité entraînera une procédure.

Éclairage public :

Un contrat d'entretien a été conclu avec l'entreprise Bouygues. Prévenir la mairie en cas de lampes hors d'usage.

Agence postale :

Située 6 place de la Victoire et ouverte :

Le lundi - mardi - mercredi de 8h45 à 13h00.

Le jeudi de 8h45 à 12h00.

Le vendredi de 8h45 à 12h00 et de 15h30 à 18h00.

Attention : changement d'horaires en été.

Contact au 04 66 68 18 36.

Assistante sociale :

La prise de rendez-vous est géré par le centre médico-social de Marguerittes. Les permanences de l'Assistante sociale se font tous les 1^{ers} et 3^{èmes} lundis du mois. Contact au 04 66 02 80 33.

Foyer socio-culturel :

Pour louer la salle, s'adresser à la mairie.

Les locations sont réglementées : réservez à l'avance et dans le respect de la réglementation.

Permanence du conciliateur de justice :

Mairie de Redessan : 1^{er} jeudi de chaque mois de 9h à 12h. Mairie de Poulx : 1^{er} mardi de chaque mois de 14h à 16h. Mairie de Marguerittes : tous les jeudis de 14h à 17h. Sur rendez-vous (uniquement).

Centre Multimédia - 04 66 75 56 80

Horaires d'ouverture : mercredi de 14h à 18h.

Permanence assurance MUTÉO :

Mairie de Saint-Gervasy le 1^{er} lundi de chaque mois de 14h à 16h avec Mme Magalie Guigues.

Divagation des chiens :

Elle est interdite à cause des dangers qu'elle présente.

Clinique vétérinaire Midivet

9 ter rue des Cévennes - 30320 Marguerittes

Tél. : 04 66 75 48 48

Numéros de téléphone utiles

Mairie : 04 30 06 53 00

Pompiers : 18

Police Secours : 17

S.A.M.U : 15

Gendarmerie de Marguerittes : 04 66 75 39 40

Numéro d'urgence E.D.F Gard : 09 72 67 50 30

Numéro d'urgence gaz : 04 66 26 25 24

A.D.M.R : 04 66 58 20 09

Foyer socio-culturel : 04 66 75 12 66

École primaire : 04 30 06 53 01

École maternelle : 04 66 75 06 16

Cantine scolaire : 04 30 06 53 02

Crèche halte-garderie : 04 66 75 62 87

Taxi Allo 30 : Mme Nadine BERTIN, 06 58 29 91 67

Dentiste : Dr Chopin, 04 66 75 45 88

Ostéopathe : M. Gantzer, 04 66 75 18 02

Kinésithérapeute : M. Laugier, 04 66 22 20 79

Ergothérapeute :

Mme Laugier, 04 66 22 20 79 ou 06 89 09 01 87

Infirmiers :

Mme Bonnet, Mme Cambon et Mme Schweitzer :

04 66 75 22 09 ou 06 09 06 58 07

Mme Mercier : 04 66 75 14 71

M. Puchol : 04 66 59 43 98

Mme Pinto : 06 19 07 38 10

Pharmacie : 04 66 75 26 75

Correspondante Midi Libre :

Mme Duplix : cduplix@free.fr

Graphothérapeute : Mme Garnerio : 06 18 03 45 11